

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Convocation : 28/05/2024

Présents : 10/15

Votants : 11/15

Le trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	A	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes CORNU Pauline, BÉNARD Agnès, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine.

Procuration : M. BOULIER Alexandre donne procuration à M. FERMENT Jean-Marie

Mme HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents. A ce compte rendu, Monsieur le Maire avait joint une synthèse du compte administratif 2023.

PROPRIÉTÉ « EX-LANGEVIN »

Monsieur le maire rappelle que l'expulsion par le commissaire de justice accompagné des forces de l'ordre a eu lieu le 25 avril 2024, les consorts Langevin avait quitté le logement quelques jours plus tôt.

Le cabinet Aubert en charge de l'expulsion a procédé à l'état des lieux le 13 mai 2024, les clés ont été rendues à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle, que la dette à ce jour s'élève à 26 000 €.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter le cabinet Aubert, afin d'engager une procédure tendant à récupérer les sommes qui sont dues à la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à consulter le Cabinet.

MISE EN VENTE PROPRIÉTÉ « EX-BLOQUET »

Par délibération en date du 13 février 2023, le Conseil Municipal avait délibéré en vue de la mise en vente de ladite propriété moyennant un prix de 90 000 €.

Alain Couroyer en charge du dossier rapporte que plusieurs visites ont eu lieu et que les éventuels acheteurs intéressés proposeraient que les frais d'agence et de notaire soient inclus dans ce prix.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en vente de la propriété « ex-Bloquet » au prix de 80 000 € net vendeur.

DEMANDE DE MISE EN VENTE « RÉSIDENCE BALTHAZAR

Par courrier en date du 24 avril dernier, la DDTM dit avoir reçu de 3F NORMANVILLE une intention de mise en vente les 13 pavillons de la résidence Balthazar.

Considérant que la résidence Balthazar constitue la seule offre de logements accessibles en location aux personnes aux situations précaires, le Conseil Municipal s'oppose à la vente des pavillons de cette résidence.

RÉHABILITATION RÉSIDENCE « ROUTE DE GUEUTTEVILLE »

Par mail en date du 8 avril dernier, habitat 76 demande une garantie d'emprunt de la commune pour un emprunt de 177 000 € auprès de la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à une garantie à hauteur de 30 % de l'emprunt sous réserves qu'aucun logement ne soit vendu pendant toute la durée du remboursement de l'emprunt.

CONVENTION CCCA – GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

La CCCA est compétente en matière de prévention des inondations. En conséquence, la CCCA invite la commune à signer une convention pour l'entretien des ouvrages hydrauliques suivants :

- Mare : rue du Vivier
- Mare : rue de la Motte
- Bassin pluvial : rue d'Iclon
- Bassin pluvial : résidence St Martin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se dit favorable à la signature de la convention et charge, Mr le maire de signer les documents.

ZONE D'EXTENSION ZAE_nR

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux les résultats du travail relatifs au recensement sur la commune des zones susceptibles d'accueillir des installations de production d'énergie renouvelable.

Après discussion, les conseillers valident le document.

Cependant Monsieur le maire rappelle que cette information doit être portée à la connaissance du public avant approbation par le conseil municipal d'une délibération.

En conséquence, Monsieur le maire propose que cette information fasse l'objet d'un article dans le journal Angerlais de la commune distribuée dans chacune des boîtes aux lettres des habitants de la commune.

ARCHIVAGE

La convention liant la commune au service d'archivage de la CCCA arrive à échéance au cours de l'année 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention et charge Monsieur le maire de signer la convention.

RÉCOMPENSE AU TRAVAIL

Afin de reconnaître le mérite des agents de la commune et leur implication au sein du village, le Conseil Municipal se dit favorable au versement d'une prime dans les conditions suivantes :

Pour 20 ans de présence, une prime de 340 €,

Pour 30 ans de présence, une prime de 480 €

Pour 35 ans de présence, une prime de 680 €,

Pour 40 ans de présence, une prime de 1000 €.

Le Conseil Municipal ajoute que cette prime est versée en fonction de la présence à la Commune.

SUBVENTION ÉPICERIE ITINÉRANTE DE ROUEN

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une subvention de 250 € au titre du budget prévisionnel 2024.

Cependant par courrier en date du 29 mars, l'Épicerie Itinérante déclare avoir délivré 313 paniers et sollicite une subvention de 313 €.

Le Conseil Municipal décide que la subvention 2024 à l'Épicerie Itinérante soit portée à 323 €.

DÉCISION MODIFICATIVE 2024

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au compte 6817 une provision de 10 000 € au titre des créances douteuses dans le cadre de l'affaire « Langevin ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique Lainé rapporte qu'il a été interpellé par une personne de la commune qui souhaiterait l'organisation d'une réunion publique.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents. A ce compte rendu, Monsieur le Maire avait joint une synthèse du compte administratif 2023.